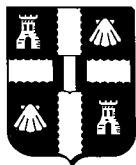


VILLE DE SAINTE-ADRESSE



SIÈGE DU GOUVERNEMENT BELGE  
PENDANT LA GUERRE 1914-1918

STATION BALNÉAIRE

Le 29 novembre 2007

Le Maire de Sainte-Adresse

A

Monsieur le Président  
de la Commission Particulière  
du Débat Public  
Terminal méthanier d'Antifer  
20 cours La Fayette  
76600 LE HAVRE

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser le dossier du projet de terminal méthanier d'Antifer en m'invitant à participer aux réunions publiques que vous avez organisées ou à vous faire parvenir une contribution écrite et je vous en remercie.

J'ai assisté à la première réunion mais face aux réactions polémiques d'une partie de l'assistance, j'ai estimé qu'une intervention de ma part n'aurait pu que contrarier la sérénité déjà compromise des débats. En effet, j'ai été chargé, il y a déjà 35 ans, de la conception et de la réalisation du port d'Antifer avant d'assurer la direction du port autonome du Havre de 1975 à 1986. Une intervention publique de ma part au cours des débats n'aurait certes pas calmé les esprits !

J'appuie avec force le projet sous réserve de répondre aux préoccupations des habitants lorsqu'elles sont fondées, car il s'inscrit à la fois dans la politique énergétique de notre Pays et dans une perspective de reconversion de l'outil industriel du Havre face aux problèmes que posera le « pic pétrolier ». Ce dernier aspect est particulièrement important pour la communauté d'agglomération du Havre (CODAH) et c'est en tant que Vice Président de cette communauté que j'attire l'attention sur ce problème.

C'est donc à ce titre, au nom de la ville de Sainte-Adresse et avec mon expérience passée - il est vrai déjà lointaine - que je me permets d'exprimer cet avis, en l'appuyant du commentaire que vous trouverez dans la note ci-jointe.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire  
Jacques DUBOIS



**Projet de terminal méthanier d'Antifer**  
**Grand débat public**  
**Commission particulière**

*Avis du Maire de Sainte-Adresse*  
*Vice Président de la CODAH*  
(joint à sa lettre du 29 novembre 2007)

1. Le projet s'inscrit, selon moi, dans la politique énergétique du Pays. D'ici quelques années selon les experts, le Monde sera confronté au « pic pétrolier », c'est à dire à une situation dans laquelle la demande en pétrole sera supérieure à la consommation. Il sera donc indispensable de faire appel à d'autres sources d'énergie. Les économies d'énergie, l'appel aux énergies nouvelles sont indispensables, mais le recours au gaz naturel s'inscrit également dans la résolution de l'équation énergétique. De nombreuses ressources en gaz sont disponibles notamment en Russie ; mais le transport par gazoduc ne doit pas constituer la seule solution. Pour éviter une nouvelle dépendance, le recours à des ressources d'Outremer avec le concours du transport maritime est nécessaire.  
C'est dans cet esprit que s'inscrit, selon moi, le projet.  
L'intérêt que porte le secteur privé, intérêt auquel font allusion les contradicteurs, confirment précisément cette analyse. Il est du ressort du port autonome de veiller à ce que ces intérêts privés se conjuguent à l'intérêt public.  
Mais, en conclusion sur ce point de vue de l'intérêt national, il appartient, bien évidemment, à l'Etat à son plus haut niveau de prendre position.
2. Un outil industriel très important et générateur de nombreux emplois dans la région s'est développé durant les « trente glorieuses » sur la zone industrialo portuaire. Ces industries sont basées pour une large part sur le pétrole. Il est donc nécessaire pour conserver l'emploi sur le bassin économique du Havre d'envisager la reconversion qui sera indispensable dans l'« après pétrole ». L'arrivée de gaz naturel dans la région havraise doit contribuer à accomplir cette reconversion.
3. Les opposants au projet évoquent les risques que le nouveau terminal pourrait créer au plan de la sécurité, notamment les risques d'origine nautique. De ce point de vue il faut rappeler que le port a été conçu pour recevoir les plus grands pétroliers ; il est donc apte à recevoir les grands navires méthaniers. Peu avant sa mise en service, le port d'Antifer avait attiré l'attention de Gaz de France qui souhaitait y établir le terminal méthanier qui pour des raisons d'aménagement du territoire a été implanté à Montoir. Le projet s'inscrit, donc, dans la vocation du port sans faire apparaître un quelconque risque nouveau. On peut rappeler, à cet égard, l'exemple de la navigation des grands navires méthaniers dans l'estuaire de la Loire et leur passage dans un chenal au dessous du Pont de Mindin. L'exemple des terminaux gaziers de Fos et de Montoir montre que les techniques relatives à ces terminaux sont maîtrisées. La présence de la muraille constituée par la falaise créée, au surplus, une protection naturelle qui n'existe ni à Fos, ni à Montoir.

.../...

4. Il faut également souligner que le projet ne modifiera en rien le site naturel qui sera conservé en l'état ; il ne modifiera pas le régime des courants, de la houle ou des marées puisqu'aucun endiguement nouveau n'est prévu et de ce fait ne portera aucune atteinte nouvelle aux falaises, à la faune ou à la flore.
  
- 5 D'autres objections ont été développées à l'encontre du projet par les habitants riverains : nuisances sonores ou olfactives, présence d'une torchère. De ce point de vue, il serait nécessaire, à mon avis, que les promoteurs du projet présentent des propositions pour éviter des nuisances dont la probabilité paraît établie.
  
- 6 Enfin, les plaisanciers craignent que l'accès à la plage soit supprimé, de même que l'utilisation du port de service qui serait, actuellement, consentie à quelques privilégiés. Il serait sans doute de mauvais goût de rappeler que plage, port et route d'accès n'existaient pas avant la construction du port d'Antifer ! Il est vrai que la plage est très fréquentée en saison et qu'Antifer peut constituer un relais pour la navigation de plaisance et une base pour les marins pêcheurs amateurs. Il y a là un problème à la résolution duquel devraient s'attacher le port autonome, le promoteur du projet et tout spécialement les collectivités intéressées par le développement du tourisme dans ce secteur.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M...', written over a diagonal line that extends from the bottom left towards the top right.